

Avis de médiation au sein du FCA : vos nouvelles obligations



Webinaire

Accessible en ligne

Lors de notre webinaire du 10 juin dernier, Quentin Debray, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, nous a informés du **report de l'entrée en vigueur de l'obligation de dépôt d'un avis de médiation de dettes** au sein du FCA.

La date initialement prévue du **1er juillet 2025** est donc **reportée**, mais **la nouvelle échéance n'a pas encore été précisée**.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'éléments plus concrets et, tout comme vous, nous ne disposons pas à ce jour d'informations supplémentaires. Dès qu'elles seront communiquées, nous vous les relaierons via nos e-flashes.

En attendant, nous vous transmettons les supports suivants, qui seront actualisés au fur et à mesure des précisions apportées par les autorités compétentes :

- L'[enregistrement du webinaire](#) ;
- Le [support PowerPoint](#) présenté ;
- Le [modèle de convention de collaboration](#) (format Word, qui ne reprend pas encore l'obligation du dépôt) ;
- La [FAQ relative à l'avis de médiation de dettes amiable](#), déjà adaptée en fonction des informations disponibles.



Disponible sur :

www.observatoire-credit.be



Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Château de Cartier, Place du Perron, 38, 6030 Marchienne-au-Pont
Tél : 071/33.12.59 - Fax : 071/32.25.00

Mail général : info@observatoire-credit.be - Site : <http://www.observatoire-credit.be>
N°entr. : 0452.320.403 - RPM Hainaut (div.Charleroi) - IBAN : BE91 0682 4452 2576

[Unsubscribe from these emails](#)

[View and Update your Profile](#)

[Report this email as Junk](#)

